RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A VOS SOINS PAU-BILLERE

SOCIETE CIVILE DE MOYENS AU CAPITAL DE 1350 EUROS

SIEGE SOCIAL [redacted]

[redacted]

820640381 RCS PAU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 24 SEPTEMBRE

A Pau

Au siège social de la société ci-dessus nommée

Se sont réunis les associés en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance faite par doodle et courriels postés le 16 août 2022 adressés à chacun d'entre eux.
Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

-Le texte des résolutions proposées
L'assemblée est présidée par Mme BONNEAU Sophie, agissant en qualité de gérante
La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :
**Sont présents BONNEAU Sophie, SAMATA Fatiha ,CASTET Thierry, , CHOCARD Hugues, GACHASSIN Bertrand, GUESMIA Céline*
°sont représentée ; CESSAC Juliette, LEFEBVRE Clémence, ZAPPINO Sophie,
Total des parts présentes ou représentées : 135 parts sur 135 composant le capital social
Le quorum est atteint, les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans le courriel adressé aux associés.
ORDRE DU JOUR
-Départ de SAMATA Fatiha Rachat des parts par associés

Pouvoirs
Quitus à la gérance

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.
Puis la présidente déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour après discussion

Les associés ne sont pas intéressés pour reprendre les parts sociales de Mme SAMATA Fatiha

RESOLUTIONS

1ère Résolution

Mme SAMATA Fatiha cède sa patientèle à qui souhaite être intégrée dans la SCM « à vos soins Pau-Billère »

Nous sommes d'accord pour accepter Mme SOAZAFY Marie Gorettie en tant que membre associée à la SCM

.

Pour l'adoption : 9 voix
Contre l'adoption : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Conclusion : Nous acceptons à l'unanimité

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à BONNEAU Sophie ou CASTET Thierry à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.
Etant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. A défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraine.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Guesmia Céline

Samata Fatiha

FOUCARD Hugues